

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU Médecine Palliative et accompagnement LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU Médecine Palliative et accompagnement comme suit :

Membres du jury

Virginie GUASTELLA, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES ASSOCIE

Axelle MANEVAL, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES ASSOCIE

Semestre 1

Valerie BARTHOIS, INTERVENANT EXTERIEUR

Sandrine BRAUD, INTERVENANT EXTERIEUR

Semestre 2

Valerie BARTHOIS, INTERVENANT EXTERIEUR

Sandrine BRAUD, INTERVENANT EXTERIEUR

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

 

Le 9 mai 2025